



Déclarations et Discours

No. 77/3

LE CANADA RÉAFFIRME SA PROFONDE AVERSION POUR LE SYSTÈME DE L'APARTHEID

Déclaration faite le 30 mars 1977, au Conseil de sécurité des Nations Unies à New York par M. William H. Barton, représentant permanent du Canada au Nations Unies

Nous sommes réunis à la requête du Groupe africain qui désire que le Conseil de sécurité étudie la "Question de l'Afrique du Sud" à la lumière de la résolution 31/6 du 9 novembre 1976 de l'Assemblée générale, portant sur l'*apartheid*, ainsi que de la résolution 392 (1976) du 19 juin 1976, du Conseil de sécurité concernant les actes de violence à Soweto.

Je resterais bien en deçà de la vérité en disant que ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité aborde un sujet lié aux politiques de l'Afrique du Sud. En effet, au cours des années passées le Conseil de sécurité a dû se pencher à maintes reprises sur les agissements du gouvernement de l'Afrique du Sud. Le Conseil a étudié ses politiques d'*apartheid* et de prétendu développement séparé à la lumière des événements survenus à Sharpeville et à Soweto. Il a dû commenter l'occupation du territoire international de Namibie, par l'Afrique du Sud de même que les incursions faites dans les États voisins pour consolider cette occupation. Le Conseil a également déploré le fait que l'Afrique du Sud ait refusé de respecter ses obligations internationales aux termes de la Charte des Nations Unies en passant outre aux sanctions obligatoires imposées par les Nations Unies contre le régime illégal de Rhodésie du Sud.

Nous sommes toujours saisis de toutes ces questions mais, le noeud de l'ensemble des problèmes sud-africains résidant dans la politique d'*apartheid* du gouvernement de l'Afrique du Sud, c'est sur ce sujet que j'entends avant tout m'attarder aujourd'hui.

La Charte des Nations Unies énonce que l'un des buts premiers de l'Organisation est de réaliser la coopération internationale en apportant une solution aux problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect général des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Aujourd'hui, plus de trente ans après avoir inscrit ces mots d'espoir dans la Charte, il nous reste à amener la communauté internationale à respecter les droits fondamentaux de l'homme, tâche que nous ne faisons qu'amorcer.

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA
JUN 23 1977
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

Pourtant, de véritables progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le colonialisme, presque révolu actuellement. En effet, le changement de régime qu'a connu le Portugal en 1974 laissait entrevoir la fin de l'époque où le destin et l'avenir des peuples d'Afrique étaient déterminés par des minorités étrangères. En Afrique australe, seule la situation de la Namibie et de la Rhodésie reste à régler, situation qui, d'ailleurs, est en voie de règlement: le colonialisme y sera éliminé, que ce soit par les moyens pacifiques que la Charte des Nations Unies nous invite à prendre collectivement, ou, j'en ai bien peur, par la violence si nos efforts échouent.

Mais que se passe-t-il au juste en Afrique du Sud? On y retrouve des politiques et des attitudes qui, dans l'ensemble évoquent le colonialisme le plus négatif qu'on ait connu en Afrique. Et pourtant, il ne s'agit pas d'un problème colonial, mais bien d'une situation où des personnes d'origines diverses vivent, depuis trois cents ans, dans un pays vaste et prospère sans y avoir les mêmes droits et obligations.

Le gouvernement du Canada a réaffirmé maintes et maintes fois son aversion pour les politiques d'*apartheid* du gouvernement de l'Afrique du Sud et pour le mode de discrimination raciale qu'elles institutionnalisent. Le système d'*apartheid* est cruel et dégradant parce qu'il marque la vie quotidienne et réduit les possibilités de la grande majorité des citoyens sud-africains qu'il empêche de participer pleinement à la vie économique, sociale, politique et culturelle de leur pays sur une base d'équité. Ceux-ci sont astreints à se plier à une foule de lois leur prescrivant les emplois auxquels ils peuvent prétendre - niveaux et salaires étant eux-mêmes fixés-; l'instruction qu'ils peuvent recevoir, eux et leurs enfants; leur assignant un domicile; les séparant éventuellement de leur famille; et régissant jusqu'aux circonstances dans lesquelles ils pourront fréquenter les catégories de personnes autorisées. La cruauté du système se retrouve non seulement dans les répressions et persécutions quotidiennes des Africains et autres gens de couleur, mais aussi dans le fait qu'hommes et femmes ne peuvent espérer vivre en paix qu'en acceptant l'injustice du rôle inférieur qui leur est imposé par cette société, sachant que ce sera là le sort, à perpétuité, des générations qui leur succéderont.

Un prolongement direct et tout aussi inacceptable de l'*apartheid* est la politique de "bantoustanisation". Le gouvernement du Canada ainsi que tous les autres États membres de l'ONU, ont jusqu'ici rejeté la prétendue indépendance du Transkei, premier rejeton du système des "bantoustans". Nous avons fait ce geste parce que ce système, présenté comme une forme d'autodétermination, consiste à n'allouer que 13 p. cent du territoire sud-africain à 80 p. cent

de la population. Par ailleurs, le territoire dévolu aux Noirs est souvent pauvre et impossible à exploiter. Bien plus, les bantoustans, comprennent, parfois, jusqu'à dix parcelles minuscules au point d'être incultivables, non adjacentes et séparées les unes des autres par des terres réservées aux Blancs. Ce système est également très discriminatoire envers les millions de citoyens africains qui ne se rattachent directement à aucun foyer bantou et dont les attaches les lient, à jamais, à la ville industrialisée où ils se rendent au travail, chaque jour, de leur commune éloignée. Ce n'est pas ainsi que seront satisfaits les besoins futurs de tous les Sud-Africains. Enfin, ces divisions économiques artificielles sont insensées dans une économie nationale et internationale avancée qui appelle un accroissement de l'intégration régionale sur le plan économique, et non l'inverse.

Les actes de violence qui se sont déroulés il y a dix-sept ans à Sharpeville et l'an dernier à Soweto (où il y a eu au moins 400 morts) ne résultaient pas d'une influence étrangère, comme l'a prétendu l'Afrique du Sud; ils traduisent plutôt la frustration et le mécontentement profonds de la majorité et sa détermination à obtenir la justice sociale, économique et politique qui lui a été refusée pendant si longtemps. La majorité regarde vers le nord et constate que tous les pays voisins ont acquis le droit de se gouverner. Cela ne signifie pas qu'ils ont réussi à modéliser des sociétés parfaites. Aucun pays ne peut se targuer d'y être parvenu. Les défis que pose le développement en Afrique sont de taille, et les problèmes sérieux. Cependant, chaque pays recherche à sa façon des moyens de faire profiter tous ses citoyens des bienfaits du développement. Or, les citoyens lésés de l'Afrique du Sud ne réclament rien de plus que les droits fondamentaux de l'homme, et ils ne prendront de repos que lorsque ce but sera atteint.

Les événements de Soweto se sont soldés par une terrible tragédie humaine. Toutefois, la réaction du gouvernement de l'Afrique du Sud à ces événements a constitué la plus grande tragédie de toutes. En effet, des milliers de personnes ont été détenues sans accusation ou arrêtées seulement parce qu'on savait qu'elles étaient des dirigeants sociaux, religieux ou politiques. Des douzaines d'autres ont été jugées selon les lois répressives de l'*apartheid*. Plus de 18 personnes auraient succombé au cours d'interrogatoires et pendant leur captivité, et l'on croit savoir qu'un très grand nombre d'autres ont été torturées ou ont été l'objet de pressions injustifiables.

On se souviendra qu'en octobre 1974, le représentant de l'Afrique du Sud avait annoncé à cette même tribune l'intention de son gouvernement de mettre fin à la discrimination raciale. C'est en

vain que nous avons attendu des gestes concrets. Quelques concessions mineures ont été faites, il faut s'en réjouir, mais seulement dans la mesure où elles annoncent un changement de mentalité au sein du gouvernement de ce pays. Il reste évident, cependant, qu'aucun effort concret n'a été fait pour démanteler le système de l'*apartheid* ou même pour en supprimer les aspects les plus cruels et les plus opprimants. Bien au contraire, le gouvernement continue de passer des lois pour renforcer ce système. Récemment, il a affirmé son intention de censurer la presse de façon très sévère. S'il mettait ce projet en pratique, en s'attaquant à une liberté chère à tous les Sud-Africains il donnerait un coup fatal à celles, déjà peu nombreuses, dont jouit l'Afrique du Sud. Notons que, dans l'espoir que la presse se conformera d'elle-même à ses exigences, le gouvernement a décidé d'attendre un an avant d'aborder l'étude de la législation annoncée. Ces tentatives faites en vue de contrôler la presse nous semblent de mauvais augure car elles compromettent la chance qu'offre une presse libre à la population sud-africaine, à savoir celle d'analyser sa situation et de chercher des solutions à ses problèmes les plus urgents.

Il est important de reconnaître que le facteur-clef de l'évolution -- dans le sens que nous désirons tous -- reste l'attitude des Sud-Africains eux-mêmes, je veux dire par là *toute* la population. Je suis sûr qu'avec le temps, les pressions provoquées par les événements de Soweto et de Sharpeville, la solidarité dont ont fait preuve les étudiants d'université de race blanche vis-à-vis de leurs camarades de race noire ou autres et les progrès d'une résistance active aux injustices économiques et sociales seront des facteurs décisifs qui amèneront un changement des politiques présentes du gouvernement.

Évidemment, nous ne sommes pas déchargés pour autant de la responsabilité de faire tout en notre pouvoir, si, collectivement, nous le jugeons à propos, pour appuyer les efforts que tente le peuple sud-africain en vue de parvenir à l'autodétermination et pour promouvoir les objectifs qui ont été fixés et sur lesquels, je l'espère, nous nous entendrons au cours de ce débat.

En 1963, le Canada a volontairement imposé un embargo sur la vente de matériel militaire à l'Afrique du Sud et l'a étendu, en 1970, à l'exportation des pièces de rechange conformément aux résolutions prises par le Conseil de sécurité à ce sujet. De plus, le Canada est l'un des principaux contributeurs au fonds des Nations Unies et à d'autres fonds multilatéraux non-gouvernementaux créés dans le but d'instruire, de former et de secourir les peuples originaires d'Afrique australe et de les aider à se développer. Nous décourageons toute rencontre sportive avec l'Afrique du Sud: nous refusons systématiquement, d'une part, d'accorder notre soutien, moral ou

financier, aux équipes et aux athlètes canadiens décidant de participer à des compétitions en Afrique du Sud, d'autre part, de patronner les manifestations sportives canadiennes auxquelles doivent prendre part des équipes sud-africaines. Nous appuyons les mesures internationales prises sur cette question, parce qu'en Afrique du Sud, la loi consacre encore aujourd'hui l'organisation du sport conformément à des critères raciaux, ce qui est contraire à l'esprit olympique.

Nous participons également à des programmes de coopération de grande envergure avec les nations indépendantes d'Afrique australe afin d'encourager leur développement et de leur permettre d'édifier une société où la justice sociale et économique sera accessible à tous les citoyens. Ces nations réfuteront ainsi les arguments racistes avancés par des régimes minoritaires selon lesquels la stabilité, la justice et la civilisation seraient minées si leurs majorités africaines se voyaient accorder les droits de citoyens à part entière dans l'administration de leur pays.

L'un des principes fondamentaux de notre politique étrangère veut que nous pratiquions le commerce des biens destinés à des usages pacifiques avec tous les pays, y compris ceux dont nous ne partageons absolument pas les vues sur le plan politique, sous réserve, s'entend, des obligations imposées en vertu du Chapitre VII de la charte des Nations Unies. Par ailleurs, le Canada ne manquera pas de continuer comme il l'a toujours fait, d'adapter ses politiques aux décisions obligatoires du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Conseil ne manquera assurément pas d'être influencé par l'évolution qui marquera, non seulement, l'Afrique du Sud mais encore le Zimbabwe et la Namibie. A ce propos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré récemment: "J'estime qu'à moins d'une évolution manifeste et tangible dans l'avenir prévisible, nous courons le risque très réel de voir éclater en Afrique australe un conflit racial très violent..."

Le gouvernement du Canada estime qu'il est essentiel d'exploiter, à bon escient, les influences de tous ordres que peuvent exercer sur le gouvernement d'Afrique du Sud les pays ayant des relations avec lui. Ne nous leurrions pas, de tous ceux-là, ce sont les États-Unis qui occupent la première place; et c'est pourquoi nous sommes impressionnés par la façon dont le nouveau gouvernement américain s'est dit déterminé à consacrer ses efforts à la réalisation de notre dessein commun. Selon nous, le Conseil de sécurité, dans son ensemble, devrait consacrer toutes ses énergies à cette question. Nous ne pouvons évidemment pas être assurés du résultat, mais cette attitude, en soi, ne peut manquer d'influencer les futures politiques des gouvernements dont la position aura une importance capitale à cet égard.

Nous croyons que le Conseil de sécurité a, en ce moment même, la possibilité de faire un geste positif. Espérant qu'il aura le courage et la sagesse de le faire, nous estimons donc qu'il importe qu'il abandonne, durant un certain temps du moins, un mode d'action, infructueux jusqu'à ce jour, pour adopter une déclaration de principes sur l'Afrique australe qui, exposant nos objectifs à l'égard de cette région du monde, vaudrait pour tous les membres du Conseil. Adoptée par consensus, cette déclaration aurait un double résultat: elle informerait sans équivoque le gouvernement d'Afrique du Sud de nos intentions, tout en énonçant clairement les politiques des membres du Conseil de sécurité à l'intention des citoyens de nos pays respectifs. Elle permettrait donc de mobiliser l'opinion publique dans le sens de nos objectifs.

En d'autres mots, en poursuivant cette politique, nous nous assurerons du soutien actif de tous les membres du Conseil dans la poursuite d'une solution aux problèmes de la région.

S/C